

l'Écho de la 2^e circonscription de l'Essonne



JANVIER / FÉVRIER 2011

La lettre de votre député **Franck MARLIN** et de Bernard BOULEY, son suppléant

Sommaire

PAGES 2 ET 3

Oui à la sécurité, non à l'impunité

PAGES 4 ET 5

Notre environnement, nous l'aimons, nous le défendons

PAGES 6 ET 7

Économie, emploi et services publics : notre avenir se construit aujourd'hui

PAGE 8

Votre député vous représente et fait entendre votre voix

RÉFORME DES TRANSPORTS SCOLAIRES : LA PRESSION A PAYÉ MAIS RESTONS VIGILANTS !



Après plusieurs mois de mobilisation des élus locaux et des responsables d'associations de parents d'élèves, la voix du bon sens a prévalu ! **A la rentrée prochaine, le surcoût pour les familles résultant de la réforme menée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), dirigé par le Président de la Région Île-de-France, sera pris en charge.** Cette décision annoncée le 24 janvier est une avancée considérable. Cela faisait plusieurs mois qu'il était dénoncé la remise en cause de l'organisation des circuits spéciaux scolaires ainsi l'absence d'équité et de solidarité d'une mesure qui conduisait pour certains enfants à moins de 3 kilomètres de leur école de payer 405 € au lieu de 150. Et encore... s'ils avaient de la place dans le car ! Pour votre député, il s'agit d'un premier pas. Car aucune garantie n'a été donnée sur la pérennité de cette prise en charge ni sur les circuits. **Élus, parents d'élèves, communauté éducative, restons vigilants !**

Vivre bien, c'est vivre en sécurité, dans un environnement de qualité



Les faits divers dramatiques qui se sont déroulés, ces derniers jours, en France et plus particulièrement en Essonne, montrent plus que jamais l'importance de la lutte contre l'insécurité. Elle doit être menée sans faiblesse. Tout doit être mis en œuvre pour que chacun ait le droit à la tranquillité, une aspiration légitime pour que nous puissions bien vivre ensemble. La notion de respect est pour cela nécessaire. Le respect de la loi, de nos valeurs et des fondements de notre République. **Il ne peut y avoir de Liberté, d'Égalité et de Fraternité que si le principe même de la Laïcité est respecté, car il s'agit bien là de ce qui unit les Français.** Cela passe aussi par une adaptation de la loi qui doit répondre de manière implacable à des actes d'une cruauté extrême. En cela, par exemple, la législation doit être durcie en matière de récidive. C'est la position que j'avais défendue il y a plusieurs mois dans l'hémicycle, n'hésitant pas à me confronter au président de la Commission des lois. Les faits, malheureusement, m'ont donné raison. Mais ce combat ne pourra être gagné sans la Justice.

Il faut que loi soit appliquée, que ceux qui l'enfreignent soient punis avec fermeté et sans complaisance.

Le bien vivre ensemble, c'est également une qualité de vie que nous revendiquons tous. C'est notre choix de vie. C'est aussi celui fait par de plus en plus de familles qui ont décidé de venir s'installer dans notre région.

C'est le choix d'un environnement préservé.

C'est la raison pour laquelle nous refusons de le voir menacé par trois projets : une décharge géante à Saint-Escobille, qui réduirait les terres agricoles et serait un danger environnemental, l'arrivée de 400 camions citernes traversant nos villages à proximité des écoles, et la modification du couloir aérien proposée par la Direction Générale de l'Aviation Civile alors qu'il est possible d'apporter de véritables solutions aux personnes qui sont actuellement survolées.

Ces combats, nous les menons ensemble. Nous avons obtenu des avancées qui doivent être confortées. C'est donc avec la même détermination que je m'emploierai à poursuivre nos actions, et à répondre avec conviction et le sens des responsabilités à vos attentes, aux côtés de vos élus comme à l'Assemblée.

Franck MARLIN

→ CONSTRUCTION D'UN QUAI DE CHARGEMENT D'HYDROCARBURES À CERNY ET D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-ESCOBILLE, MODIFICATION DU COULOIR AÉRIEN : DES COMBATS QUI RASSEMBLENT !



Ensemble, on est plus forts. C'est sur ce principe que repose l'action de votre député. Et c'est encore plus vrai sur ces trois dossiers où **seul l'intérêt général doit prévaloir.** C'est parce que la protection de notre cadre et de notre qualité de vie nous importent à tous, qu'une démarche commune et unitaire a été engagée auprès de la ministre de l'Écologie ainsi que du Préfet de l'Essonne et qui rassemble élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux, associations de défense de l'environnement et habitants. Sur ces trois dossiers, tous parlent d'une même voix. Elle s'est faite entendre au ministère le 17 janvier. Franck MARLIN conduisait en effet une délégation pour faire valoir leurs revendications et projets alternatifs. Ils ont été écoutés ! **Voir page 5**

Oui à la sécurité,

Sécurité des personnes et des biens

Parce qu'il s'agit d'un droit fondamental qui doit être garanti pour chacun, la sécurité des personnes et des biens est la première des libertés. Sans elle, pas de liberté d'aller et venir, pas de liberté d'entreprendre, de travailler,... C'est la raison pour laquelle elle doit être assurée sur tout le territoire, qu'il s'agisse des zones urbaines ou des zones rurales, mais également dans tous les espaces publics et notamment dans les transports en commun. C'est ce que défend, tant au niveau local que dans l'hémicycle, votre député.

→ RÉCIDIVE : IL FAUT DURCIR LA LOI

Les drames qui touchent la France et notre département illustrent l'impérieuse nécessité de durcir la loi en matière de récidive. Il y a quelques mois, votre député avait d'ailleurs fermement défendu un amendement visant à supprimer les réductions de peines automatiques pour les récidivistes. Un texte auquel s'était opposé le Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Malheureusement, face à de telles atrocités, force est de constater que les faits lui ont donné raison.

Car aujourd'hui, dans nombre d'agressions, leurs auteurs présumés sont de multi récidivistes. **Votre député s'est donc associé à une nouvelle proposition de loi qui pose notamment la question de l'exécution effective de la peine prononcée et met en cause dans ce sens les réductions de peines dites « automatiques ».** Ces réductions de peine choquent nos concitoyens, d'autant plus qu'elles sont accordées de droit. Elles sont en outre inutiles puisque les aménagements et les réductions de peine supplémentaires permettent déjà d'encourager les détenus à bien se conduire, à suivre un traitement ou à indemniser leurs victimes.

IL FAUT PENSER AUX VICTIMES !

Par ailleurs, alors qu'il arrive que des décisions prises par le juge d'application des peines conduisent à une incompréhension et à la colère des familles, et à l'heure où une réforme de la justice est envisagée pour la rendre plus proche de ceux pour qui elle est rendue, il faut rendre plus contraignantes les conditions et les modalités de libération conditionnelle. Car si ce dispositif « tend à la réinsertion des condamnés et à la prévention de la récidive », les tragédies récentes ont une fois encore démontré qu'il était essentiel de travailler à son amélioration.

C'est pourquoi votre député propose de renforcer les dispositifs par une évaluation pluridisciplinaire et complète de la dangerosité d'un individu avant l'avis rendu au juge de l'application des peines qui décidera alors de la libération conditionnelle et permettre aux victimes et à leurs représentants d'avoir accès aux dossiers afin de leur donner la possibilité d'attaquer par la voie d'appel les décisions rendues par le juge ou le tribunal de l'application des peines.

RESPONSABILISER LES JEUNES DÉLINQUANTS ET LEURS PARENTS, ABAISSER LA MAJORITÉ PÉNALE À 16 ANS

Constatant que de 2004 à 2008 les délits commis par des mineurs de plus de 16 ans ont augmenté de 52 % et les crimes de 10,16 %, Franck MARLIN s'est associé à Christian ESTROSI pour déposer une proposition de loi visant à réformer l'ordonnance de 1945 en s'intéressant prioritairement aux mineurs de plus de 16 ans. Elle poursuit deux objectifs majeurs : rendre exceptionnelle l'excuse de minorité pour les plus de

16 ans et permettre au juge pour enfant de renvoyer ce mineur devant des tribunaux ordinaires comme cela existe déjà en Belgique ou aux Pays-Bas sans que cela soit pour autant automatique.

Elle vise donc à rendre les mineurs au delà de 16 ans plus responsables en abaissant, sauf exception, la majorité pénale à 16 ans. Par ailleurs, ce texte traite des sanctions contre les mineurs en les simplifiant, et en affirmant leur caractère punitif et éducatif. **Il propose notamment de développer l'accueil des mineurs condamnés à des travaux d'intérêt généraux.**



LE DROIT DOIT S'APPLIQUER À TOUS !

Le 28 juillet dernier, le Président de la République a demandé au Gouvernement de procéder, dans les trois mois, à l'évacuation de ces installations chaque fois que le droit en vigueur le permet. Une demande partagée par Franck MARLIN qui avait d'ailleurs, quelques jours plus tôt, fait part à Nicolas SARKOZY de son **exaspération et de celle des élus locaux ainsi que des habitants concernés.** Depuis plusieurs années, votre député n'a en effet eu de cesse de demander que soit mis un terme aux **occupations illégales sur le territoire de certaines communes dont celui d'Ormoy** qui avait suscité manifestation qui avait réuni plus de 500 élus et riverains en novembre dernier.

Et c'est également ce même **refus de l'inacceptable** qui avait motivé, au début de l'été, son intervention auprès de Brice HORTEFEUX, afin de l'alerter sur l'installation de 250 caravanes sur le territoire de Chevannes où les élus ont été contraints de faire porter sur les finances publiques les nombreux dégâts causés sur la commune. Une situation qui a également été rencontrée à Cerny, Champcueil, et au Coudray-Montceaux.

Ces situations, qui se renouvellent, sont devenues définitivement intenable pour les riverains qui n'acceptent plus ces nuisances perpétuelles, d'autant que leurs élus, au regard des textes en vigueur, sont dépourvus de moyens efficaces pour lutter contre de tels envahissements. **Et c'est pourquoi votre député a proposé que les véhicules incriminés puissent être saisis par les autorités sur la demande des maires confrontés à des installations illégales. Quant au camp d'Ormoy, malgré les démarches entreprises par les élus, cette installation n'a pas été évacuée. A se demander si certaines d'entre elles ne seraient pas épargnées... Inacceptable !**

non à l'impunité

**BRIÈRES-LES-SCELLÉS - ÉTAMPES - MORIGNY-CHAMPIGNY - ORMOY-LA-RIVIÈRE :
VERS UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

La sécurité c'est l'affaire de tous !

Depuis plusieurs années, la Ville d'Étampes mène une politique visant la **sécurité des personnes et des biens** s'équilibrant autour de trois axes : la **médiation, la prévention, l'intervention**. Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui a été approuvé en décembre 2002 par le Conseil municipal, en constitue un des éléments phares. Sous la présidence du député-maire, cette instance de concertation mobilise autour différents partenaires : **police, justice, éducation, associations, bailleurs sociaux...** Son objectif : définir des actions à réaliser grâce à une intervention coordonnée de tous ces acteurs pour en optimiser les résultats. En outre, la Ville a institué une cellule de veille qui est activée en fonction des événements et qui permet de mettre en place des mesures d'exception.

Fort de cette expérience, qui a fait ses preuves notamment au travers de l'**arrestation de personnes qui s'en étaient pris à des commerces**, ce dispositif a vocation à s'étendre. En concertation avec les élus des communes couvertes par la police nationale (Brières-les-Scellés, Morigny-Champigny et Ormoy-la-Rivière), **il est aujourd'hui envisagé de créer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.**

**Délinquance de voie publique
à Étampes**

**- 19,51 %
entre 2009 et 2010**

→ GENDARMERIE D'ITTEVILLE :



Il aura fallu 15 ans, mais le **projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le canton de La Ferté-Alais a abouti**. Il a été agréé par le ministre de l'Intérieur, en juin dernier, après de longues

démarches que votre député avait soutenues auprès du ministre. Parallèlement, Franck MARLIN a été informé que sa proposition à l'Assemblée nationale, pour répondre au vœu exprimé par le conseil municipal d'Itteville qui l'avait sollicité, avait été retenue et que ce projet allait bénéficier d'une **subvention de 55 000 euros dans le cadre de la réserve parlementaire.**

VIDÉO-PROTECTION :

UN OUTIL QUI FAIT SES PREUVES ET SE GÉNÉRALISE



En France, la **vidéo-protection transcende les clivages politiques traditionnels** ! Beaucoup de communes dirigées par des équipes municipales de gauche ont en effet fait le choix de doter leurs territoires de tels équipements pour veiller à la tranquillité publique. Les meilleurs exemples en sont peut-être Paris et Saint-Denis qui, en deux ans, aura installé plus de 30 caméras. **L'efficacité de ces installations**, qui préservent par ailleurs la vie privée par une technologie de « floutage » **des domiciles**, est aujourd'hui démontrée en termes de prévention mais aussi pour **aider les forces de l'ordre** dans leurs enquêtes. **Ainsi, à Étampes en matière de délinquance de voie publique, le taux d'élucidation est passé de 8,53 % en 2009 à 22,34 % en 2010 !**

LA LAÏCITÉ

**Des droits à garantir, des valeurs à défendre
UNE VALEUR FONDAMENTALE DE NOTRE SOCIÉTÉ**

La Ville d'Étampes avait été un **exemple lorsque Franck MARLIN avait décidé de faire apposer sur les frontons des édifices publics communaux le drapeau tricolore accompagné de la mention « Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité »**. Il avait égale-

ment déposé une proposition de loi pour modifier notre Constitution et ajouter la « Laïcité » à notre devise républicaine.

Le 105^e anniversaire de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, qui a été célébré le 9 décembre 2010, a été l'occasion pour beaucoup de rappeler l'attachement porté à la laïcité dans nombre de déclarations qui ne sont pas sans rappeler les actions menées par votre député.

Constatant le retour inquiétant des communautarismes, tant religieux qu'identitaires dans le débat public et dans notre société, dont les femmes sont les principales victimes, Franck MARLIN a pris de nouveau position pour que la journée du **9 novembre soit déclarée Journée mondiale de la Laïcité**. C'est d'ailleurs tout l'objet d'une autre proposition de loi qu'il avait déposée avec son collègue Jacques MYARD.

Ce texte vise à répondre aux inquiétudes suscitées, en France comme en Europe, par le **développement de pratiques radicales** dont la forme la plus visible est l'apparition de femmes circulant, dans l'espace public entièrement voilées.

Il est important de réaffirmer, avec force et courage, notre attachement aux fondements de notre République, libre, égale et fraternelle.

C'EST POURQUOI VOTRE DÉPUTÉ :

1. Considère que les pratiques radicales attentatoires à la dignité et à l'égalité entre les hommes et les femmes, parmi lesquelles le port d'un voile intégral, sont contraires aux valeurs de la République ;
2. Affirme que l'exercice de la liberté d'expression, d'opinion ou de croyance ne saurait être revendiquée par quiconque afin de s'affranchir des règles communes au mépris des valeurs, des droits et des devoirs qui fondent la société ;
3. Réaffirme solennellement son attachement au respect des principes de dignité, de liberté, d'égalité et de fraternité entre les êtres humains ;
4. Souhaite que la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes soient une priorité des politiques publiques menées en matière d'égalité des chances, en particulier au sein de l'Éducation nationale ;
5. Estime nécessaire que tous les moyens utiles soient mis en œuvre

Notre environnement, nous l'a

Tous mobilisés pour défendre notre cadre de vie

La défense de notre environnement est une préoccupation majeure ! C'est aussi une volonté partagée par les élus locaux et votre député qui, aux côtés d'associations, des communes et de leurs habitants, unissent leurs efforts pour préserver ce cadre de vie auquel chacun est fortement attaché. Cette démarche a conduit à de nombreuses actions au niveau départemental et plus haut niveau de l'État.

POUR L'AMÉLIORATION DES RER C ET D ET DU TER

Qu'il s'agisse des lignes C et D du RER, ou de la ligne Orléans/Paris qui dessert les gares d'Angerville, Guillerival et Monnerville, les usagers et les élus sont unanimes. Trop de dysfonctionnements, retards permanents, trains annulés, insécurité dans les rames : « aujourd'hui ça suffit ! »

Rassemblés au sein d'une association, les élus de la ligne C du RER ont obtenu des engagements fermes du Syndicat des Transports Île-de-France (STIF) : la création de deux voies supplémentaires entre Juvisy et Paris et le doublement des voies entre Châtelet et la Gare du Nord pour améliorer la régularité des RER. Un comité de ligne doit se réunir prochainement pour connaître les résultats des études réalisées et les actions qui seront entreprises.

Quant au RER D, dont la vétusté est devenue depuis trop longtemps intolérable, après de nombreuses actions menées en concertation avec les associations d'usagers, il vient d'être identifié parmi les lignes prioritaires qui seront améliorées par la SNCF dans un délai maximum de deux ans (voir encadré).

Pour le TER Orléans/Paris, votre député a été reçu début janvier, à sa demande, par la directrice générale du STIF. Au cours de cet entretien, il a

reçu l'assurance que les discussions étaient bien en cours avec les Régions Île-de-France et Centre pour améliorer la desserte de la ligne Orléans/Paris. Ainsi, plusieurs pistes sont actuellement étudiées, dont la création de nouveaux arrêts, notamment à Angerville. L'accord pourrait être donné au printemps prochain pour une mise en place prévue à la mi-décembre.

UN PLAN D'URGENCE POUR LE RER D ET LE TER ANGERVILLE / ÉTAMPES / PARIS

Face à la mobilisation des usagers et des élus locaux, Guillaume PÉPY, Président de la SNCF, vient d'annoncer la mise en œuvre d'un plan spécifique pour les « 12 lignes malades » en France, dont le RER D et la ligne Orléans/Paris. Des études et des diagnostics du réseau ferroviaires sont actuellement menés, et il est d'ores et déjà annoncé une amélioration progressive, durable et significative de la qualité de service ainsi que de la régularité au cours des deux prochaines années.

Fort de cette annonce, et considérant l'aspect prioritaire de ces lignes, tant au niveau des dysfonctionnements que de leur fréquentation croissante, votre député a demandé un rendez-vous au Président de la SNCF ainsi qu'au Secrétaire d'État chargé des transports pour étudier les mesures à mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

CHASSE & PÊCHE : POUR UNE ÉDUCATION À LA NATURE

Dans le cadre de la convention nationale « éducation au développement durable » signée à l'issue du Grenelle de l'environnement, au printemps 2010, entre le ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de la Mer, la fédération nationale des chasseurs et la fédération nationale de la pêche, Franck MARLIN a proposé que les services de l'Éducation nationale, de la Direction régionale de l'environnement et les fédérations de chasseurs et de pêcheurs marquent leur collaboration en organisant des rencontres avec les écoliers pour leur faire découvrir une sensibilité nouvelle et respectueuse vis-à-vis des animaux et de la nature. Une proposition qui a recueilli un avis favorable de l'Éducation nationale départementale.

RÉNOVATION DE L'A6 : DÉBUT DES TRAVAUX EN 2011

En 2009, votre député avait sollicité l'État qui a décidé s'assumer seul la rénovation du tronçon de l'autoroute A6 situé au sud d'Évry, jusqu'à la Seine-et-Marne. Il a obtenu dans ce cadre 30 millions d'euros qui seront consacrés à l'amélioration de la sécurité routière et à la réduction des nuisances sonores pour les riverains. Le secrétaire d'État aux Transports **Thierry MARIANI vient de confirmer l'inscription des crédits nécessaires, que les études permettant la réalisation de cette opération ont été lancées et les premiers travaux préparatoires seront engagés dans le courant de l'année.**

POUR LA MINISTRE DE LA RECHERCHE, LE SUD-ESSONNE EST UN EXEMPLE !



Fin août, Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a répondu favorablement à l'invitation de votre député pour rencontrer les représentants du monde agricole, à l'occasion de la Fête des Moissons. Lors de cette réunion, Madame le Ministre a fait part aux professionnels de sa volonté de développer, dans notre circonscription, un projet ambitieux de recherche en matière de biocarburants nouvelle génération et d'aider des « initiatives vertes » développées notamment par la coopérative agricole Ile-de-France Sud.

Elle a également pu apprécier les efforts mis en œuvre par cette coopérative, en collaboration avec Franck MARLIN, qui permettra aux équipements des collectivités locales, dont la piscine d'Étampes, d'être chauffée grâce à des « déchets verts » transformés en agro-pellets (granulés de résidus de paille, grains de blés cassés...) et envisagé d'utiliser cette production pour les nouveaux équipements du plateau de Saclay.

C'est faisant suite à cette rencontre que Valérie PÉCRESSE a souhaité visiter le site d'ARVALIS, à Boigneville, en novembre dernier, un institut de recherche qui invente l'agriculture de demain et qui développe actuellement un projet pilote sur les biocarburants de deuxième génération.

Alliée à la recherche, l'agriculture locale permet de développer une nouvelle filière économique. Comme l'a souligné Madame le Ministre : « C'est un exemple au plan national ! »

l'aimons, nous le défendons !

→ LES ÉLUS LOCAUX REÇUS AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE : ON DOIT APPORTER DES SOLUTIONS RAPIDES AUX PERSONNES ACTUELLEMENT SURVOLÉES PAR LES AVIONS



Dès la nomination du nouveau gouvernement, le 14 novembre 2010, **Franck MARLIN** avait sollicité **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, la nouvelle ministre de l'Écologie, afin de lui demander une audience concernant trois sujets essentiels : **la modification du couloir aérien, la création d'un centre d'enfouissement technique de déchets ultimes à Saint-Escobille et la création d'un quai de chargement d'hydrocarbures** par la société S F M à Cerny. En effet, sur ces trois sujets, habitants, associations et élus locaux demandent que leurs attentes et les projets alternatifs soient étudiés pour assurer la préservation de notre qualité de vie.

Votre député, accompagné d'une délégation d'élus et d'experts du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, a été reçu le 17 janvier par plusieurs collaborateurs de la ministre. Au cours de cette réunion, **des engagements ont été pris notamment sur le dossier du couloir aérien** (l'avis de l'ACNUSA sera pris en compte, des études complémentaires seront menées et la concertation va reprendre) et celui de la SFDM où le ministère entend

analyser l'intégralité du projet évoquant même la possibilité de le reconsidérer en fonction de ses impacts sur les villes traversées. **Ils ont également exprimé leur plus grande vigilance sur un dossier à venir : la création d'une ligne grande vitesse.**

COULOIR AÉRIEN : NOTRE VOIX PORTE

« **Non au transfert des nuisances sur d'autres populations, oui au relèvement des altitudes** », car prendre fait et cause pour les habitants actuellement concernés par le survol des avions a toujours été la position de Franck MARLIN. Un choix partagé par la grande majorité des élus locaux. Mais le projet proposé par la Direction Générale de l'Aviation Civile, ne répond pas aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Non seulement parce qu'il réduira extrêmement peu les nuisances sonores pour les populations actuellement survolées, mais aussi parce que le couloir d'arrivée sera déplacé vers le Sud du département, sur d'autres communes et qu'il augmentera la pollution. **C'est pourquoi votre député défend le projet alternatif proposé par les experts du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR) qui améliorerait sans délai la situation des riverains qui subissent aujourd'hui ces nuisances sonores.** Après un avis favorable, mais avec des réserves, rendu à l'issue de l'enquête publique effectuée en toute discrétion dans des conditions plus que critiquables, et un avis favorable de la Commission consultative de l'environnement à laquelle les élus qui défendent ce projet alternatif se sont vus privés de parole, l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) a, elle, rendu un avis défavorable compte tenu des nuisances engendrées sur de nouvelles populations et l'absence de réduction des nuisances pour celles actuellement impactées. **C'est dans ce cadre que votre député a demandé à la ministre que cet avis soit pris en compte et que le projet**

CENTRE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS A SAINT-ESCOBILLE : C'EST NON !

Il faut protéger les terres agricoles fertiles qui nourrissent les Franciliens

Le nouveau Préfet de l'Essonne devra prochainement se prononcer sur la poursuite du projet d'une décharge géante à Saint-Escobille. C'est pourquoi votre député, ainsi que de nombreux élus ont rappelé leur position.

En effet, par délibérations, motions ou avis, tous les acteurs politiques de la Région, du Département, des Communes ont exprimé leur opposition fondée et farouche au projet de CET de Saint-Escobille. De même, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, divers syndicats dont le SIREDOM, les associations de protection de l'environnement dont l'ADSE présidée par Marie-Josèphe MAZURE, Maire de Mérobert, et les habitants du Sud-Essonnes s'opposent à ce projet. Un refus d'autant plus fort que **les élus du département à qui échoit la responsabilité de la gestion du traitement et de la valorisation des déchets ont élaboré un projet alternatif en partenariat avec le SIREDOM, dont Franck MARLIN est Président, et la SEMARDEL.** Ce projet, soutenu par le Département et même qualifié par l'ancien Préfet de l'Essonne d'ambitieux et d'intérêt général, nécessite l'accompagnement de l'Etat.

C'est pourquoi votre député a sollicité le soutien de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en lui rappelant par ailleurs ses déclarations faites lors de son déplacement le 9 mars 2010 selon lesquelles la création d'une telle décharge à Saint-Escobille n'était pas justifiée.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à Saint-Escobille le 9 mars 2010

CERNY : NON À 400 CAMIONS CITERNES PAR JOUR SUR LA « 191 »

Elus, riverains, associations : tout le monde est unanime pour refuser le projet de la Société Française Donges Metz (SFDM) visant à créer un quai de chargement d'hydrocarbures à Cerny qui, s'il devait se réaliser, aurait notamment pour conséquences une **explosion du trafic routier sur la RD 191**, déjà très fréquentée, avec le passage de quelque 400 camions citernes chaque jour entre Étampes et Le Coudray-Montceaux/Mennecy, outre le **danger pour les populations** dans les villes et villages traversés et plus particulièrement des enfants dont les écoles sont situées à proximité de cette route.

Le 31 août 2010, à l'initiative de votre député, plus de 40 maires, élus départementaux, régionaux et nationaux, ainsi que les associations de Cerny, mobilisés sur ce dossier se sont réunis en mairie d'Étampes pour marquer leur opposition.

Et partant du principe que **« ce n'est qu'ensemble que nos réflexions et nos propositions seront opposables »**, ils ont donc décidé de créer une association de défense. Créée quelques semaines plus tard, DEPHY RD 191 (Association de Défense contre le Projet Hydrocarbures - RD 191), est présidée par Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, et entend informer toutes les populations concernées, entreprendre les actions qui seront nécessaires pour lutter contre ce projet et, dans ce cadre, mobiliser le plus grand nombre d'habitants possible à l'occasion de l'enquête publique qui sera prochainement menée.

Plus que jamais, l'heure est donc à la mobilisation !

Économie, emploi et services publics : n

Innover, renforcer, développer : 3 enjeux pour notre territoire et ses habitants

L'année 2011 est un tournant dans la politique de santé. Elle doit nous permettre d'affirmer la place des hôpitaux de notre circonscription et d'assurer leur pérennité. L'offre de soins de qualité et de proximité doit être maintenue et même développée. C'est tout le combat mené par votre député aux côtés des personnels hospitaliers, de leurs représentants ainsi que des élus locaux. Un territoire riche en services publics est un territoire d'avenir. C'est donc dans cet esprit que votre député est attaché à leur présence sur l'ensemble du territoire. Une action qui s'accompagne d'une démarche toute aussi forte pour soutenir l'activité industrielle et commerciale créatrice d'emploi et source d'innovation technologique.

→ L'ESSONNE A BESOIN DE L'HÔPITAL GEORGES-CLEMENCEAU DE CHAMPUCUEIL



Au début de l'année 2010, l'hôpital de Champcueil était menacé par un plan de restructuration de l'AP-HP (Assistance Publique et Hôpitaux de Paris) qui prévoyait la fermeture de 37 lits de soins de suite et de réadaptation au sein de l'Hôpital de Champcueil et de 68 lits à l'Hôpital Joffre-Dupuytren de Draveil, ainsi que du transfert des postes concernés par ce projet.

C'est faisant suite à une demande exprimée par votre député à la ministre de la Santé en poste à l'époque qu'il a été reçu au ministère, le 17 mars 2010, avec Jean PRIOUL, Maire de Champcueil et Président du Comité de Surveillance du Centre Hospitalier Georges-Clemenceau, et Patrick IMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val-d'Essonne, Conseiller général du canton de Mennecy. Ils ont rappelé et remis en main propre la motion prise à l'unanimité, le 12 février en mairie de Champcueil, par les élus locaux du secteur ainsi que les personnels de l'hôpital. **Un projet à ce jour abandonné mais sur lequel votre député sera toujours extrêmement vigilant.**

En effet, au regard des menaces qui pèsent toujours sur les soins de suite et de réadaptation, sur les soins de longue durée ainsi que sur les soins palliatifs et de gériatrie, votre député a saisi Xavier BERTRAND, le nouveau ministre de la Santé, afin de s'assurer de la pérennité de cet établissement et de ses services.

POUR DES PÔLES DE SANTÉ RENFORCÉS ET UNE COUVERTURE DE SOINS GARANTIE

C'est depuis le 1^{er} janvier 2011 que la fusion a été opérée entre les hôpitaux de Dourdan et d'Etampes. Conformément aux orientations de la politique sanitaire régionale ce regroupement vise à renforcer l'offre de soins publique dans le territoire du Sud-Essonnes. Pour Franck MARLIN, cette fusion n'a de sens que **si elle apporte un plus aux populations en termes de soins et qu'elle permette aux équipes médicales de mieux travailler.** L'action du service public de santé doit en effet être confortée. Pour votre député, **il est nécessaire d'élaborer un projet médical cohérent et concerté visant, d'une part, à répondre aux besoins de santé des usagers et, d'autre part, à assurer des prises en charges de qualité ainsi que la sécurité et la continuité des soins.** Il a ainsi rendu hommage aux personnels de santé ainsi qu'au travail mené au quotidien dans ces deux sites.

Pour maintenir la qualité du service public, il faut aussi...

PRÉSERVER LE STATUT DE LA SNCF...



En juin dernier, alors que la Commission européenne a estimé que la SNCF, en raison de son statut d'établissement public, bénéficiait d'une garantie illimitée de l'Etat sur ses dettes, en **contradiction avec les règles européennes de la concurrence** et qu'il a été demandé à la France de **transformer la compagnie ferroviaire publique en société anonyme**, Franck MARLIN a aussitôt fait part de son opposition à une telle transformation et apporté son soutien au gouvernement et plus particulièrement à Dominique BUSSEREAU, alors Secrétaire d'Etat chargé des transports, ainsi qu'à Pierre LELOUCHE, chargé des affaires européennes, qui ont par ailleurs clairement répondu à la Commission qu'il est hors de question de modifier le statut de la SNCF. **Car pour votre député, Bruxelles n'a pas à dicter à la France ce qu'elle doit faire en matière de services publics pour lesquels les états sont souverains !**

... ET CELUI DE LA POSTE



Au début de l'année 2010, **le changement de statut de La Poste en société anonyme a été adopté par le parlement.** La question centrale était de savoir ce que deviendra ce premier service public de proximité. Par exemple, concernant les 17 000 points de contact répartis sur le territoire français. **Car si leur maintien est inscrit dans la loi, il n'y a aucune garantie pour les bureaux de Poste qui pourront, sur la seule décision de la direction, être transformés en agences communales voire en points relais.** Quel sera l'avenir des agents ? Que deviendront leurs missions et leurs postes ? Et qu'advient-il des petits bureaux, dans nos villages ? Autant de questions auxquelles, malheureusement, ne répondait pas ce projet de loi contre lequel votre député a donc voté.

notre avenir se construit aujourd'hui

LE SITE DE FAURECIA DEVIENT UN PÔLE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT MONDIAL



En juillet 2006, votre député avait été reçu à l'Hôtel Matignon pour défendre, auprès du Premier ministre, la filière des équipementiers automobiles et plus particulièrement l'entreprise FAURECIA, spécialisée dans les sièges, qui avait présenté un plan de sauvegarde pour l'emploi en raison d'un contexte mondial de crise dans ce secteur. Grâce à cette démarche et à celles entreprises auprès des ministres concernés, le site d'Étampes / Brières-les-Scellés avait été rattaché au pôle de compétitivité MOV'ÉO.

Un travail mené en partenariat avec les forces syndicales, les collectivités territoriales se mettait en œuvre pour défendre non seulement l'avenir du site sur le Sud-Essonne mais aussi l'emploi et le savoir-faire. Depuis, une dynamique s'est constituée et qui a permis de passer de l'inquiétude à l'espoir. C'est ainsi que la direction de FAURECIA a annoncé, en juin 2008, un investissement de plusieurs millions d'euros pour l'aménagement d'un nouveau centre technique de « Recherche et Développement » sur ce même site. L'État, pour sa part, a confirmé son engagement et décidé de contribuer au financement du programme Lycos conduit par le site FAURECIA Sud-Essonne.

UNE DYNAMIQUE BÉNÉFIQUE POUR TOUT UN TERRITOIRE

En ce début d'année 2011, FAURECIA, dont le chiffre d'affaires est désormais en forte hausse, a fait part de ses projets concernant notre région. Le carnet de commandes de l'entreprise est rempli pour les quatre prochaines années avec pour clients notamment Renault et PSA. En septembre prochain, va être inaugurée une nouvelle ligne de soudure laser, technologie de pointe contribuant à assembler différentes pièces des sièges. Un travail en réseau avec les constructeurs automobiles mais aussi de grandes universités et écoles d'ingénieurs va se développer. Le site va aussi devenir un pôle clé dans le groupe en matière de recherche et de développement avec comme axe de travail des sièges de nouvelle génération (électroniques, plus légers et plus sûrs,...). Autre intérêt présenté par cette redynamisation : ses conséquences indirectes pour notre territoire en matière d'hôtellerie, de restauration, d'accueil de partenaires, d'étudiants,...

ALTIS EST SAUVÉE !

La mobilisation des personnels, de leurs représentants syndicaux et de nombreux élus locaux, dont Serge DASSAULT, Sénateur, Jean-Pierre BECHTER, Maire de Corbeil-Essonnes, Patrick IMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, et Franck MARLIN, a permis de sauver la société ALTIS (Le Coudray-Montceaux / Corbeil) spécialisée dans les semi-conducteurs. De nombreux mois de concertation ont permis son rachat et l'arrivée de nouveaux financeurs. Une activité préservée et surtout des emplois sauvegardés. Des embauches sont même aujourd'hui annoncées !

UN PROJET DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AUTOMOBILE DU SUD-ESSONNE SOUTENU PAR L'ÉTAT

Après avoir conduit une délégation des responsables du site de l'entreprise FAURECIA au ministère de l'Industrie en octobre 2010 pour évoquer la création d'une usine pilote de structures de sièges, un projet de 3,5 millions d'euros et qui nécessitait un cofinancement par les pouvoirs publics, Franck Marlin a été informé par la voix du ministre de l'Industrie que l'État participerait au financement du projet Lycos, un programme de recherche de l'entreprise Faurecia intégré au pôle de compétitivité MOV'ÉO et portant sur la composition des sièges auto afin de réduire leur masse. Un projet retenu pour sa qualité et le savoir-faire de l'entreprise ainsi que de ses partenaires.

NE L'OUBLIONS JAMAIS : L'AGRICULTURE FRANCILIENNE NOURRIT

La vocation de l'agriculture, c'est avant tout de nourrir les Hommes. C'est une priorité absolue qui ne peut être perdue de vue à l'heure où dans certains pays du Maghreb la population s'élève contre le prix du pain et la hausse des matières premières et agricoles.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour garantir les productions notamment en protégeant les terres agricoles qui disparaissent peu à peu compte tenu d'une urbanisation qui se développe. C'est aussi pour cela qu'il est intervenu concernant le devenir des terrains de l'ancienne base militaire de Mondésir et qui pourraient revenir à leur destination initiale : l'agriculture.

ÉTAMPOIS : DÉSENCLAVEMENT DU TROISIÈME PÔLE ÉCONOMIQUE DE L'ESSONNE

Après la réalisation d'un pont-rail sous la voie de chemin de fer, une prouesse technologique, exécutée en juin 2010, l'année passée a vu le lancement de deux nouvelles phases d'un projet, attendu depuis 30 ans et qui entend donner une nouvelle dimension à cet espace industriel considéré comme le 3^e pôle économique de l'Essonne. Grâce à cette déviation qui va permettre de désengorger la circulation à proximité et en ville, ce sont plusieurs hectares qui vont pouvoir être viabilisés et commercialisés ! C'est ainsi que des travaux d'aménagement ont été entrepris avenue de la Sablière et qu'une solution a été trouvée concernant la liaison qui reliera la RN 20 au pont rail. Une sépulture gallo-romaine avait été trouvée sur l'emplacement du tracé initial. Le site mortuaire sera contourné...

L'opération se poursuivra en 2011 pour s'achever en 2013 !

DÉVIATION DE MAÏSSE : UNE ARDENTE NÉCESSITÉ

Ce projet est une nécessité pour la ville de Maisse, ses habitants et la sécurité de tous, usagers de la route et piétons. C'est pourquoi votre député défend cette déviation qui, si la décision du Conseil d'État est favorable, devrait être réalisée en deux ans. Aujourd'hui, il y a urgence. Les travaux doivent commencer !

→ POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES ET LE MAINTIEN DES EMPLOIS À DOMICILE

Votre député est intervenu auprès du gouvernement pour l'alerter sur les inquiétudes de familles concernant la suppression progressive de la demi-part fiscale supplémentaire attribuée aux personnes seules ayant élevé des enfants, l'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL) à destination des étudiants restant fiscale-ment à la charge de leur famille, l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité,...

Il a également demandé à ce que l'augmentation de la TVA sur les offres Internet, dites « triple play » ou « quadruple play », ne soit pas répercutée sur les utilisateurs très nombreux qui ne bénéficient pas de l'intégralité des services et plus particulièrement de la télévision par ADSL.

Dans le même esprit, il s'est élevé contre la disparition l'abattement forfaitaire de 15 % sur les cotisations sociales dues par les particuliers employeurs qui pénalisent gravement les personnes les plus fragiles faisant appel à des aides à domicile ainsi que les salariés concernés qui risquent de voir leur emploi menacé. Une décision qui a d'ailleurs été l'une des raisons pour lesquelles il n'a pas voté pour le budget de la France pour 2011.

Votre député vous représente

A l'Assemblée nationale

En 2010, outre 46 questions posées au gouvernement sur des sujets d'actualité, votre député a déposé deux propositions de loi et s'est engagé sur 29 autres textes de ses collègues. Il a également défendu les projets de communes de la circonscription et pris des positions fortes.



→ IL FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX !

Si votre député a soutenu un grand nombre des propositions et projets de loi, il a toutefois manifesté parfois son désaccord avec quelques-uns de ces textes, car en opposition avec les attentes exprimées sur le terrain, dont : **Le projet de loi de finances pour 2011** en raison de la suppression de la défiscalisation des biocarburants, de l'abattement de 15 % des cotisations sociales pour les aides à domicile et la remise en cause de mesures en faveur des anciens combattants et conjoints survivants [abstention] ; **le projet de loi relatif au Grand Paris** car l'Essonne et les Essonnais, ignorés, se verront pénalisés [contre] ; **le projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste** et aux activités postales en raison du risque de fermetures des petits bureaux de Poste [contre] ; **le projet de réforme des collectivités territoriales** [contre]...

IL PREND POSITION

Pour les Anciens combattants et les Pupilles de la Nation

Alors que les députés avaient obtenu une augmentation de la retraite du combattant de 2 points dès le 1er juillet prochain, le gouvernement a proposé, quelques minutes avant le vote final, du budget 2011 de la limiter à un seul point et de revenir sur la revalorisation de l'allocation différentielle de solidarité en faveur des conjoints survivants. Estimant qu'il s'agissait là d'une remise en cause des engagements pris, votre député n'a pas voté pour le projet de loi de finances pour 2011. Par ailleurs, Franck MARLIN a fait part au Président de la République de sa profonde déception devant la disparition du Secrétariat d'Etat chargé des Anciens combattants et en a sollicité le rétablissement.

Il est également fermement intervenu auprès du Premier ministre pour que le décret, qui remplacera ceux de 2000 et 2004, institue **une mesure de réparation unique pour tous les Pupilles de la Nation**, sans distinction. Car étendre les mesures actuelles aux seules victimes d'actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale créerait une nouvelle discrimination. **Il faut enfin rendre un hommage juste et équitable à la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France.**

Sur les permis à point et les motards



Dans le cadre du projet de loi sur la sécurité intérieure qui a été débattu à la fin de l'année 2010, Franck MARLIN a apporté son soutien aux amendements visant à permettre aux conducteurs de récupérer leurs points plus rapidement, adoptés en Commission des lois. Dans le même esprit, il s'est opposé à la hausse des amendes pour les stationnements qui doublerait approximativement leur montant.

En outre, il demande que le produit des amendes issues des radars fixes soit consacré à la sécurisation des routes. Il a également apporté son soutien aux motards qui se battent pour obtenir le droit de circuler entre les files en cas d'embouteillages, un droit reconnu dans de nombreux pays européens.

PARLEMENTAIRE OU FONCTIONNAIRE : IL FAUT CHOISIR !

Un grand nombre de parlementaires conservent, une fois élus, leur statut de fonctionnaire, augmentant ainsi les dépenses publiques. Cette situation implique aussi une représentativité qui n'est pas le reflet de la société. C'est pourquoi votre député a déposé une proposition de loi organique qui, comme en Grande-Bretagne, obligerait les parlementaires français à démissionner de la fonction publique s'ils prennent la décision de choisir d'effectuer leur mandat. De plus, cette proposition oblige les parlementaires à renoncer à tout type de mission, notamment gouvernementale, dès lors que celle-ci serait rémunérée. L'association nationale des « Contribuables Associés » fait de ce thème son combat-phare en ce début d'année.

IL S'ENGAGE POUR LES PROJETS DE VOS COMMUNES

Franck MARLIN a défendu de nombreux dossiers pour lesquels plus de 100 000 euros ont été obtenus au titre de l'année 2010.

- 55 000 € pour la construction d'une gendarmerie à Itteville,
- 10 000 € pour la réhabilitation de la Mairie et du Foyer Rural de Champcueil,
- 5 000 € pour la rénovation du chauffage de l'église de Courances,
- 10 000 € pour la construction d'une maison rurale pour personnes âgées à Milly-la-Forêt,
- 10 000 € pour la réhabilitation du Manoir Villezan à Guillerval,
- 10 000 € pour la transformation d'un logement de fonction en salle de classe à Saint-Cyr-la-Rivière,
- 20 000 € pour la réfection de l'école Louis-Moreau de La Ferté-Alais,
- 7 000 € pour la rénovation du chauffage de l'église de Vayres-sur-Essonne,
- 15 000 € pour la réhabilitation et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Mairie d'Echarcon.

RENCONTREZ VOTRE DÉPUTÉ

- Le 1^{er} lundi du mois, à 17 h : à Ballancourt-sur-Essonne, en Mairie.
- Le 1^{er} mercredi du mois, à 9 h : à Itteville, en Mairie.
- Le 1^{er} vendredi du mois, à 9 h : à Pussay, en Mairie.
- Le 2^e lundi du mois, à 17 h : à La Ferté-Alais, en Mairie annexe.
- Le 2^e mercredi du mois, à 9 h : à Méréville, en Mairie.
- Le 2^e vendredi du mois, à 9 h : à Chevannes, en Mairie.
- Le 3^e lundi du mois, à 17 h : à Milly-la-Forêt, en Mairie.
- Le 3^e mercredi du mois, à 9 h : à Saclas, en Mairie.
- Le 4^e lundi du mois, à 17 h : à Angerville, en Mairie.
- Le 4^e mercredi du mois, à 9 h : au Coudray-Montceaux, en Mairie.

- Les permanences parlementaires sont sans rendez-vous. Il vous suffit de vous présenter aux heures précises citées ci-dessus.
- Suivez régulièrement l'action de votre député sur son site internet www.franckmarlin.com
- Toute l'actualité de l'Assemblée : les séances, les comptes rendus des débats sur : www.assemblee-nationale.fr